

Avis n° 2009/04-08 relatif à l'habilitation de l'Université de Caen – École d'ingénieurs de Cherbourg (EIC) à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Université de Caen École d'ingénieurs de Cherbourg
- Vu le rapport établi par P. Massé (rapporteur principal) et R. Balaguer (membre de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 14 avril 2009

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS:

L'école est une composante interne de l'Université de Caen Basse-Normandie (Art. L. 713-9). Elle a été a été créée en 1992, elle diplôme une cinquantaine ingénieurs généralistes de la « Production industrielle » plus particulièrement formés à la maîtrise d'ambiance. Cette thématique correspond à une niche qui concerne les industries du nucléaire, de l'électronique, de la santé, de l'agro alimentaire, des biotechnologies.

A la suite de l'audit de la dernière campagne périodique, **une habilitation pour trois ans** a été délivrée dans la spécialité «production industrielle» avec les principales recommandations suivantes :

- travailler avec les autres écoles de Cherbourg/Caen en vue de mutualiser les actions et les coûts afin d'atteindre une plus grande lisibilité et une meilleure complémentarité,
- améliorer la qualité du recrutement, en particulier en communicant plus et mieux.

La CTI a insisté sur la nécessité d'un effort important pour renforcer son attractivité.

L'EI Cherbourg souhaite ouvrir un nouveau diplôme dans la spécialité « opérations nucléaires » sous statut étudiant. Elle cible son recrutement au niveau national, via les concours CPGE.

Ce projet s'inscrit dans un appel national à développer de manière significative le nombre des ingénieurs formés aux sciences et techniques nucléaires.

La CTI a noté les points forts du projet :

- Un secteur nucléaire local (industrie et recherche) très important.
- Des moyens expérimentaux lourds disponibles dans une proximité qui facilite les déplacements des élèves.
- Des partenaires locaux et nationaux de la formation dans le nucléaire effectivement engagés dans la création de la nouvelle filière.
- Un fort soutien de la région.
- Un engagement clair et pluriannuel de l'Université de Basse Normandie.
- Un corps enseignant compétent et opérationnel en conduite de projets industriels.
- Des enseignants en physique nucléaire potentiellement disponibles au sein de l'Université à Caen.

Les opportunités

- Le redéploiement des formations nucléaires au niveau national et international.
- La création par fusion d'un seul établissement de formation d'ingénieur au niveau de l'Université.
- L'occasion de nouer des partenariats efficaces et **pérennes** avec les acteurs locaux.

Les points faibles

- Le relatif isolement géographique de Cherbourg constitue toujours le principal écueil de visibilité pour le recrutement par concours.
- Les enseignants des spécialités nucléaires ne font pas partie de l'école.
- L'école est fragilisée par la faible qualité de son recrutement actuel.
- L'école n'était pas véritablement engagée jusqu'à présent dans des relations industrielles formalisées.
- La politique de relation internationale de l'école n'est pas encore concrétisée dans le secteur du nucléaire.
- La formation proposée est très monolithique (trois ans avec très peu d'options).
- La séparation des deux filières favorise peu la mixité des cultures entre les étudiants formés (pourtant très proches) ni les économies d'échelle.
- Un seul stage industriel bloqué en fin de cursus semble contradictoire avec l'objectif d'immersion précoce.

Et les risques

- La qualité « nucléaire » de la formation repose sur l'engagement des partenaires (qu'il s'agit de bien fidéliser).
- L'attractivité ne peut effectivement se développer auprès des CPGE qu'au prix d'une communication active et coordonnée avec les partenaires du projet en faisant valoir le renouveau du secteur nucléaire, mais probablement au risque d'enfoncer définitivement l'attractivité de la filière « production industrielle, maîtrise d'ambiance » déjà peu solide.
- Malgré les précautions énoncées durant cette phase de création, la nécessité d'afficher clairement la complémentarité entre cette formation et celles de l' ENSI CAEN appelle une coordination suivie et ciblée sur la conduite de ces deux projets qui ne doivent en aucun cas devenir concurrents sur un même site.

En conséquence, la CTI émet un **avis défavorable** à la création du projet présenté l'EIC dans la spécialité « Opérations nucléaires ».

La CTI recommande à l'Établissement d'engager une réflexion sur une évolution de la formation actuelle vers un tronc commun suivi de 2 options pouvant, à terme, conduire à des spécialités distinctes.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 14 avril 2009

Le président

Bernard REMAUD